

# COMMUNE DE VACHERESSE

74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2023\_047

~~~~~

## SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 11

Date de convocation du conseil municipal : 7 septembre 2023

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, MOTTIEZ Adrien (arrivé en cours de séance), CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MARTIN Françoise.*

Monsieur PETIT-JEAN Aurélien a été élu secrétaire.

**OBJET : AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET « GESTION DU SITE D'UBINE »**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le budget annexe « Gestion du site d'Ubine » est doté de l'autonomie financière ce qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie de ce même budget laquelle n'est donc pas commune avec celle du budget principal.

Actuellement, la trésorerie du budget « Gestion du site d'Ubine » n'est pas suffisante pour régler les factures en attente, les principales recettes alimentant la trésorerie (loyers) n'étant encaissées qu'à l'automne.

Aussi, pour permettre de mettre en œuvre les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce budget, sans attendre l'encaissement des recettes susvisées, il est proposé au conseil municipal de consentir une avance de trésorerie du budget principal au budget annexe d'un montant de 15 000 € maximum en cas de besoin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que le budget principal alloue au budget annexe « Gestion du site d'Ubine » une avance de trésorerie d'un montant de 15 000 € maximum, remboursable au plus tard avant la fin de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI



Le secrétaire de séance,  
Aurélien PETIT-JEAN

*Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du*